



SURESNES VOLLEY BALL CLUB

Charte du parent de la joueuse et du joueur de l'association **Suresnes Volley-Ball Club (SVBC)**

Cette charte présente les droits, les devoirs et les règles de vie collective à respecter.

*Les principes fondamentaux d'un club en matière de pratique sportive en général, et dans la pratique du Volley en particulier, intègre le fait qu'une association sportive a une **vocation éducative** qui s'exprime concrètement au travers d'attitudes et de comportements.*

Elle concerne tous les acteurs qui composent et animent, chacun à leur place, notre club.

Le parent a le droit :

- D'avoir de bonnes conditions d'accueil au sein du club
- De soutenir ses enfants et ses partenaires de manière digne
- D'être écouté par l'encadrement du club
- D'aider bénévolement lors des événements internes du club autant que possible (match, fête, tournoi)

Le parent a le devoir :

- D'adhérer au projet associatif du club
- De s'impliquer dans la vie du club en participant notamment à ses assemblées générales
- De respecter les enfants, les éducateurs, les arbitres et les dirigeants
- D'être des supporters polis et soucieux du respect du jeu, des joueurs et de l'arbitre, l'essentiel étant le plaisir que prennent les enfants en pratiquant leur sport favori dans un esprit de bonne camaraderie
- D'aider les enfants à accepter les contraintes d'un sport collectif
- D'aider et soutenir l'éducateur dans sa tâche
- De veiller à l'assiduité et la ponctualité de l'enfant
- De prévenir en cas d'absence
- D'informer le club de tout changement susceptible de perturber le bon comportement de son enfant
- De considérer l'entraînement comme un lieu d'éducation et de formation
- De se mettre à disposition de l'éducateur en cas de force majeure
- D'accompagner ses enfants aux tournois dans la mesure du possible

Les règles de vie à respecter

- Soutenir la vie associative du club
- Aider et accompagner la formation de l'enfant au sein du Club.

Signature :